



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 30 décembre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix**

En ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités menées par le Groupe de travail pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité  
sur les opérations de maintien de la paix  
(*Signé*) Kacou Houadia Léon **Adom**



**Annexe à la lettre datée du 30 décembre 2019 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe  
de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien  
de la paix**

**Rapport sur les activités menées par le Groupe de travail  
du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix  
au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**

**I. Introduction**

1. Le présent rapport contient un résumé des déclarations et interventions faites par des personnalités et des représentants d'États Membres au cours des réunions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. Sa teneur ne reflète pas la position consensuelle du Conseil de sécurité sur les questions relatives au maintien de la paix.

2. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu quatre réunions présidées par la Côte d'Ivoire. L'objectif était de promouvoir la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat afin d'améliorer la coordination entre les partenaires du maintien de la paix.

3. Au cours de ces réunions, les participants ont entendu des exposés des représentants du Secrétariat, des missions de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres institutions, y compris des Représentants permanents du Mali et du Burkina Faso, et se sont penchés sur les thèmes suivants :

a) coopération entre les opérations de maintien de la paix et les États hôtes aux fins du renforcement des activités de maintien et de consolidation de la paix ;

b) suivi de l'initiative Action pour le maintien de la paix ;

c) coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales : renforcement du partenariat pour la paix et la sécurité en Afrique, notamment dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et du Groupe de cinq pays du Sahel ;

d) transition d'une opération de maintien de la paix à une présence au titre de la consolidation de la paix [cas de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)].

**II. Coopération entre les opérations de maintien de la paix et les États hôtes aux fins du renforcement des activités de maintien et de consolidation de la paix**

4. Le 25 avril 2019, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu une réunion sur la coopération entre les opérations de maintien de la paix et les États hôtes aux fins du renforcement des activités de maintien et de consolidation de la paix.

5. Des exposés ont été présentés par le Directeur adjoint de la Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix et chef de l'Équipe opérationnelle intégrée de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Ugo Solinas, et le Directeur adjoint de la Division de l'Afrique de l'Est du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix

et chef de l'Équipe opérationnelle intégrée de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), François Grignon.

6. M. Solinas a souligné que le consentement des parties au conflit, y compris du gouvernement hôte, était un des principes fondamentaux du maintien de la paix. Il a indiqué que le degré de consentement pouvait évoluer au fil du temps, allant du consentement de base au déploiement d'une mission à une vision partagée entre la mission et le gouvernement hôte. Il a donné plusieurs exemples montrant les différents degrés de consentement concernant la MONUSCO et a indiqué qu'il était de la responsabilité collective du Conseil de sécurité, de la mission et des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de faire face aux difficultés relatives au consentement. Il fallait absolument maintenir un dialogue constant avec les autorités du pays hôte à tous les niveaux, mais lorsque le dialogue ne suffisait pas, l'implication du Conseil de sécurité était indispensable. L'intervenant a signalé que les visites effectuées par le Conseil au République démocratique du Congo à des moments critiques avaient donné l'image d'un Conseil uni propre à garantir une coopération soutenue. Il a toutefois précisé que le Conseil de sécurité devrait s'attacher davantage à veiller à ce que certains comportements ne passent pas inaperçus et ne restent pas sans explications, surtout lorsque ces comportements entravaient l'exécution des principales tâches prescrites. Il a estimé que l'élaboration d'une stratégie de transition et la définition d'objectifs de référence devaient se faire en collaboration étroite avec les autorités afin d'instaurer des conditions favorisant un retrait en douceur.

7. M. Grignon a passé en revue les enseignements retenus ces dernières années par l'opération de maintien de la paix au Soudan du Sud. Il a tout d'abord souligné que les tensions entre la mission et le gouvernement hôte faisaient écho aux tensions entre celui-ci et le Conseil de sécurité, la mission étant un instrument politique du Conseil. Il a décrit les quatre phases distinctes par lesquelles étaient passées les relations entre la mission et le gouvernement hôte depuis 2011, chaque phase étant marquée par des niveaux de tension et des difficultés différents. En conclusion, il a souligné combien la qualité du dialogue politique entre le Conseil et le gouvernement était importante, étant donné qu'elle déterminait les conditions dans lesquelles opérait la mission. Il a fait observer que, en raison de leurs aspects fondamentaux, les missions de maintien de la paix n'avaient souvent pas la faveur des gouvernements hôtes. Étant donné que la relation entre les missions et les gouvernements hôtes était soumise à des tensions inhérentes, il importait qu'elle soit assortie d'intentions claires pour que le consentement se transforme en engagement en faveur du processus de paix. Il était indispensable de mener un dialogue actif, suivi et cohérent, surtout dans la capitale, en particulier afin de réduire au minimum les risques pour les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

8. M. Grignon a également indiqué que le dialogue pouvait être facilité par les visites du Conseil de sécurité, une action collective dans les capitales et des échanges informels. Les États hôtes devaient comprendre que les missions ne resteraient pas éternellement et les stratégies de sortie pourraient rendre claires les intentions de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

9. La représentante de la Belgique a noté que tous les gouvernements hôtes, sauf un, avaient souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, indiquant ce faisant leur volonté de maintenir de bonnes relations avec les missions. Elle a souligné la nécessité d'assurer la relève rapide des contingents pour garantir le bon déploiement des contingents au Soudan du Sud et a appelé l'attention sur les difficultés des gouvernements des États hôtes qui étaient

aussi des pays fournissant des contingents et du personnel de police à des opérations de maintien de la paix.

10. En faisant observer que l'objet de la réunion était d'examiner les moyens de renforcer le dialogue entre le Conseil de sécurité et les gouvernements hôtes, le représentant de la France a demandé si les visites de pays du Conseil avaient amélioré les choses et ce que le Conseil pouvait faire de plus, par exemple en menant une action de diplomatie publique ou en examinant les problèmes préalablement aux visites de pays.

11. Le représentant du Mali a indiqué que ces derniers temps, certains modèles de maintien de la paix avaient été appliqués dans des situations auxquelles ils ne convenaient pas. Il a estimé qu'il fallait analyser chaque situation et adapter les règles d'engagement et les concepts d'opérations afin d'obtenir des résultats. Il a également rappelé la nécessité de maintenir un dialogue constant pendant toute la durée d'une mission afin de forger une vision partagée. Il a indiqué que les gouvernements hôtes consentaient au déploiement d'une mission de maintien de la paix quand ils avaient « le couteau sous la gorge » et quand le règlement interne des différends s'avérait impossible. Tout en rappelant que l'Organisation des Nations Unies n'était pas adaptée pour lutter contre le terrorisme, il a appelé l'attention sur le fait que les populations locales ne comprenaient pas bien les mandats des missions. Il a mis en avant la nécessité de faire bénéficier la population des dividendes de la paix, notamment à l'aide de petits projets qui permettraient à la population de voir ce que faisaient les missions. Il a appelé les nombreux pertes en vies humaines au Mali et a engagé les pays à veiller à ce que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police possèdent le matériel nécessaire pour que leurs contingents puissent se protéger. Il a également rappelé le rôle important des organisations sous-régionales telles que le G5 Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui contribuaient également beaucoup à la stabilisation.

12. Le représentant du Soudan a indiqué que les accords sur le statut des forces différaient d'un pays à l'autre, en rappelant les longues négociations entre l'Union africaine, le Soudan et l'ONU sur l'accord sur le statut des forces de la MINUAD. Il a souligné qu'il importait de faire mieux connaître la teneur de cet accord aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police afin qu'ils respectent les restrictions qui y étaient prévues, ainsi qu'aux institutions du gouvernement hôte afin de faciliter la coopération. Il a demandé aux présentateurs d'exposés si c'était un phénomène courant au Secrétariat d'appliquer une même formule partout et si cette façon de faire était acceptable, sachant la diversité des gouvernements hôtes et des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

13. Le représentant de l'Égypte a demandé que la dynamique créée par l'initiative Action pour le maintien de la paix soit maintenue et a souligné qu'il fallait élargir la participation à la prise de décisions sur le maintien de la paix, notamment au moyen d'une coopération quadrilatérale entre le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les gouvernements hôtes et le Conseil de sécurité dans l'élaboration des mandats, comme cela s'était fait à la conférence du Caire. Il a demandé que le dialogue collectif soit officialisé et systématisé. Il a également signalé que l'Égypte entendait veiller à ce que la priorité soit donnée au maintien de la paix pendant la présidence égyptienne de l'Union africaine en 2019.

14. Le représentant de l'Allemagne a estimé qu'une démarche concertée était certes essentielle, mais que les États hôtes devaient assumer les responsabilités que leur faisait la Charte des Nations Unies et prendre des mesures concrètes pour honorer les engagements qu'ils avaient pris dans les accords sur le statut des forces et des missions. Il a demandé aux présentateurs d'exposés si le Secrétariat avait un système

pour consigner les violations des accords sur le statut des forces et s'il existait une directive générale expliquant quand et comment le Conseil de sécurité devait en être informé.

15. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a souligné qu'il importait que les pays hôtes soient directement impliqués dans les activités de transition des missions et a demandé quelles mesures pourraient être prises pour établir une communauté de vues sur les objectifs de transition. La société civile, en particulier les femmes et les jeunes, devrait être associée au dialogue. En ce qui concerne la coopération, la représentante a fait part de la préoccupation de son pays devant la décision du Gouvernement fédéral somalien de déclarer le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Nicholas Haysom, *persona non grata* en janvier 2019, ainsi que le refus du Gouvernement somalien de collaborer avec le Groupe d'experts. Elle a demandé aux présentateurs d'exposés comment le Conseil de sécurité pourrait demander plus sûrement des comptes pour les violations des accords sur le statut des forces. Au sujet de la MINUSS, elle a demandé quelles mesures devraient être prises pour maintenir un dialogue constructif compte tenu de la méfiance mutuelle de longue date entre les parties au conflit et la mission. En ce qui concerne la MONUSCO, elle a demandé si les sensibilités politiques de certains éléments du gouvernement hôte vis-à-vis de la Mission qui avaient été signalées avant les élections avaient persisté et quelles mesures pourraient être prises pour remédier à cette situation.

16. La représentante de la Chine a souligné la nécessité de se conformer aux trois principes du maintien de la paix et à la Charte des Nations Unies. Elle a tout d'abord exposé les vues de son pays sur les principaux aspects des relations avec les États hôtes. Elle a indiqué que, en traitant avec un État hôte, il fallait chercher à obtenir sa pleine acceptation et sa pleine collaboration et montrer qu'on respectait sa souveraineté et sa direction. Elle a affirmé que les missions devraient aider à renforcer la capacité des gouvernements hôtes d'empêcher la reprise des conflits. Les missions devraient rester strictement neutres dans les situations de conflit, sachant que le traitement différencié des parties à un conflit risquait de compromettre la sécurité du personnel de maintien de la paix. Ensuite, la représentante a souligné la nécessité de renforcer les solutions politiques, qui étaient le meilleur moyen de régler les conflits. Si aucun processus politique n'avait été engagé, l'ONU devrait intensifier ses activités de bons offices. Les mécanismes régionaux devraient créer des effets de synergie à cet effet. Pour conclure, la représentante a estimé qu'il importait d'améliorer les mandats, qui devraient être assortis de priorités clairement définies et être régulièrement revus en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Les besoins du gouvernement hôte, les conditions de sécurité et les capacités des pays fournisseurs de contingents devraient être pris en compte de manière à élaborer des mandats qui répondent aux changements. En ce qui concerne la protection des civils, l'accent devrait être mis sur le renforcement des capacités de l'État hôte, et le champ d'application devrait être clairement défini. Quand l'État hôte le demandait et quand les conditions sur le terrain le permettaient, le Conseil de sécurité devrait donner des instructions claires pour le retrait de la mission. Les vues des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police devraient être prises en compte dans l'élaboration des mandats.

17. Le représentant de l'Indonésie a indiqué qu'il importait de renforcer les capacités des États hôtes, étant donné que les missions ne duraient qu'un temps. Il a appelé au perfectionnement des compétences du personnel de maintien de la paix, en particulier les compétences non techniques comme la création d'un climat de confiance, le dialogue avec les populations locales, la facilitation et la médiation. Il a jugé utiles les mécanismes permettant de renforcer la coopération avec les États hôtes, comme le mécanisme tripartite réunissant la Force intérimaire des Nations Unies au

Liban, le Liban et Israël, la formule quadrilatérale proposée par l'Égypte ou la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit. Il a demandé aux présentateurs d'exposés s'il serait possible de renforcer la coopération à l'aide de mécanismes similaires.

18. Le représentant du Guatemala a souligné que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale (Comité des 34) s'occupait de toutes les questions examinées à la réunion. Il a indiqué que les problèmes en matière de coopération avec les États hôtes se répercutaient sur l'efficacité des troupes. Les États hôtes avaient certes la responsabilité de pérenniser la paix, mais la réforme des architectures de paix et de sécurité et de maintien de la paix au Secrétariat pourrait avoir une incidence sur les activités de consolidation de la paix. Le représentant a demandé à recevoir davantage d'informations avant la réunion suivante afin que le Mouvement des pays non alignés puisse établir une position commune.

19. La représentante de la Fédération de Russie a abondé dans le sens du Guatemala au sujet du rôle du Comité des 34. En rappelant l'attachement de son pays aux principes fondamentaux du maintien de la paix, elle a réaffirmé qu'il incombait en premier au gouvernement hôte de veiller à la sécurité de la population, de faire face aux crises et de promouvoir le relèvement. Tout en appelant à une coopération quotidienne constructive avec les autorités hôtes, elle a estimé que les opérations de maintien de la paix devraient collaborer avec les gouvernements hôtes dans le règlement des conflits, la société civile et les organisations non gouvernementales ne pouvant pas remplacer l'État hôte. Lors de l'élaboration des mandats, il conviendrait de prendre en compte les particularités de chaque situation. La représentante a indiqué qu'elle soutenait sans réserve le principe qui voulait que des solutions africaines soient trouvées aux problèmes africains et la coopération régionale avec l'Union africaine. Elle a demandé aux présentateurs d'exposés comment ils envisageaient les stratégies de retrait progressif des opérations de maintien de la paix.

20. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait part de la préoccupation persistante de son pays quant à la sécurité au Soudan du Sud, en rappelant un cas récent de violation de l'accord sur le statut des forces où un vol d'évacuation sanitaire primaire avait été retardé de 20 heures. Il a indiqué qu'à cause de ce genre de problème, son pays se demandait si l'ONU ne devrait pas chercher d'autres solutions, y compris les approches régionales, et que le rythme actuel des progrès n'était pas suffisant pour son gouvernement. Il a demandé aux présentateurs d'exposés quels enseignements pourraient être tirés des cas de transition réussie et de coopération effective entre l'ONU et les gouvernements hôtes et s'il n'était pas possible de mieux organiser les activités de formation et de soutien des forces de sécurité nationales de manière à inciter les gouvernements hôtes à maintenir leur consentement.

21. En réponse aux observations et questions formulées par les pays participants, M. Solinas a convenu qu'il fallait en effet maintenir un dialogue solide avec le gouvernement hôte durant toute la durée d'une mission. Il a admis que les mandats étaient souvent élaborés selon des modèles, en raison des intérêts politiques au sein du Conseil de sécurité et des avantages que cela représentait sur le plan bureaucratique pour le Secrétariat. Il a indiqué toutefois que le Secrétariat était parfaitement conscient de la nécessité de veiller à ce que les mandats énoncent clairement des priorités, tiennent compte des besoins sur le terrain et soient adaptés en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

22. En ce qui concerne les violations des accords sur le statut des forces, M. Solinas a appelé l'attention sur les efforts qui avaient été faits pour en rendre compte systématiquement, mais il a fait remarquer qu'un compte rendu plus systématique exigeait une réaction plus systématique. Il a indiqué également que beaucoup des problèmes tenaient au fait que le gouvernement hôte ne comprenait pas bien le mandat

de la mission et que les visites du Conseil de sécurité contribuaient de façon essentielle à dissiper les malentendus. Il a admis que la phase de transition pouvait présenter à la fois des risques et des possibilités, en rappelant les signes encourageants en faveur de la coopération donnés par le nouveau Président de la République démocratique du Congo. En ce qui concerne les priorités nationales, il a indiqué que le rôle des missions de maintien de la paix était non de s'attaquer aux causes sociales profondes de l'instabilité mais de faciliter le travail mené par d'autres intervenants à cet égard.

23. M. Grignon a indiqué que le modèle d'accord sur le statut des forces reflétait largement les critères de l'Assemblée générale et le droit international et qu'il ne pouvait guère être retouché. C'est pourquoi les études visant à adapter les missions selon les contextes, comme les examens indépendants que faisait faire le Secrétaire général, étaient très importantes. M. Grignon a indiqué que la MINUSS consignait chaque mois les violations de l'accord sur le statut des forces. Il a souligné toutefois que les institutions de l'État hôte n'étaient pas vraiment solides et que les violations de l'accord sur le statut des forces étaient parfois dues à l'imperfection des institutions et non à une volonté politique. Il a engagé les membres permanents du Conseil de sécurité à réfléchir aux moyens de mobiliser la coopération aux fins de l'exécution des mandats. Il a souligné que quand un État acceptait d'accueillir une mission, son consentement était relatif, parce qu'aucun pays n'acceptait avec enthousiasme la présence de troupes étrangères sur son territoire et parce qu'il y était contraint par une situation difficile. La mission devait mettre en place une stratégie de gestion du changement propre à favoriser l'instauration de conditions qui mèneraient à son retrait. M. Grignon a souligné que l'ONU devait faire un travail de communication solide pour éviter que les pays soient surpris par les changements, ce qui pourrait entraver de bonnes relations de coopération. Il faudrait parvenir le plus tôt possible à une vision commune de la phase de transition.

24. Le représentant des Pays-Bas a demandé pourquoi le Secrétariat n'avait pas encore commencé à signaler chaque violation d'un accord sur le statut des forces, comme il était demandé dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 14 mai 2018 (S/PRST/2018/10). M. Grignon a indiqué que la question fondamentale était de savoir non pas comment les violations des accords sur le statut des forces pourraient être plus efficacement signalées, sachant que le Secrétariat avait considérablement progressé dans ce domaine, mais quelles mesures le Conseil de sécurité pourrait prendre dès qu'une violation lui était signalée. Il a engagé le Conseil à envisager de s'attaquer de manière collective à ces violations.

### **III. Suivi de l'initiative Action pour le maintien de la paix**

25. Le 23 août 2019, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu une réunion sur le suivi de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

26. La Chef du Service des politiques et des meilleures pratiques de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de paix, Rania Dagash, a rendu compte aux représentants des États Membres de l'état d'avancement de l'initiative Action pour le maintien de la paix un an après la publication de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle a signalé plusieurs activités importantes menées par le Secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative, comme la mise en service du système complet d'évaluation de la performance, ainsi que les lacunes persistantes. Elle a donné un aperçu de l'initiative des promoteurs visant à encourager les États Membres à mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix.

27. M<sup>me</sup> Dagash a engagé tous les pays promoteurs de l'initiative Action pour le maintien de la paix à communiquer leur programme de travail au Secrétariat avant fin septembre 2019 et leur a offert le soutien du Secrétariat. Elle a signalé que le Secrétariat avait effectué une analyse des lacunes pour aider les promoteurs de l'initiative à définir les activités à mettre en place. En outre, le Secrétariat a conçu un tableau de suivi, diffusé sur le Web, qui présentait les réalisations des partenaires du maintien de la paix. Afin de remplir ce tableau, M<sup>me</sup> Dagash a demandé aux États Membres de répondre à l'enquête du Secrétariat avant le 10 septembre.

28. Le conseiller adjoint pour les questions de police du Département des opérations de paix, Shaowen Yang, a signalé que la Division de la police avait créé une équipe spéciale chargée de mettre en œuvre les éléments relatifs à la police de la Déclaration d'engagements communs. Il a appelé l'attention sur un certain nombre de réalisations au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Pour ce qui est de l'amélioration de la performance, les instructions permanentes destinées aux unités de police constituées avaient été finalisées et toutes les unités déployées avaient été évaluées. Des évaluations opérationnelles étaient effectuées avant le déploiement ou à la relève. Les instructions permanentes relatives à l'évaluation des policiers hors unités constituées étaient en cours de révision. M. Yang a signalé toutefois qu'il restait beaucoup à faire, notamment déployer un plus grand nombre d'officières supérieures de police, établir un système de responsabilités pour les commandants de la police des Nations Unies et veiller à l'efficacité des activités de formation.

29. Le chef d'état-major par intérim du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de paix, colonel Lucian Andrei, a axé son exposé sur la Conférence ministérielle de 2019 des Nations Unies sur le maintien de la paix et sur l'application du plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Il a rappelé que le dernier rapport sur les besoins en personnel en tenue avait été envoyé aux États Membres le 22 août 2019 et que, en août, la majorité des contributions annoncées à la Conférence ministérielle de 2019 avaient été présentées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Rappelant que la Conférence ministérielle avait mis l'accent sur la performance et les femmes et la paix et la sécurité, il a demandé que davantage de femmes soient intégrées dans les unités de maintien de la paix afin d'améliorer l'appréciation de la situation et les rapports avec les civils. Il a indiqué que 14 % des observateurs militaires étaient des femmes et que le Département espérait atteindre le chiffre de 16 % avant la fin de l'année 2019. Il a signalé que sur les 125 mesures énoncées dans le plan d'action, 71 avaient été appliquées et 54 étaient en cours d'application.

30. La représentante du Royaume-Uni a engagé les États Membres à s'attacher à obtenir des résultats concrets conformément à plusieurs principes relatifs à la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment en adoptant une approche légère, en tenant compte du fait que la mise en œuvre de l'initiative était facultative, en encourageant les États Membres à adapter leurs efforts, en mettant l'accent sur la mise en commun des meilleures pratiques et en veillant à ce que les efforts soient interrégionaux et associent toutes les parties. Elle a regretté que l'esprit de consensus caractérisant l'initiative Action pour le maintien de la paix n'ait pas été observé au Comité des 34 l'année passée.

31. En signalant que le Royaume-Uni promouvait les solutions politiques et la consolidation de la paix, la représentante a indiqué que son pays essayait, lorsqu'il était rédacteur de projets de résolution, de simplifier les mandats des missions, comme c'était récemment le cas avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, et qu'il espérait faire de même lorsqu'il faudrait renouveler le mandat de la MINUAD à l'automne 2019. Elle a signalé que le Royaume-Uni était favorable au système complet d'évaluation de la performance, avait augmenté ses contributions au Fonds



pour la consolidation de la paix et avait contribué 1,2 million de dollars au fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix lancée par le Canada et l'ONU. Elle a déclaré que, comme le Royaume-Uni se préparait à déployer des contingents à la MINUSMA en 2020, il comptait examiner comment les partenariats, en particulier en matière de formation, pourraient aider au renforcement des capacités. Elle a conclu en soulignant que pour mettre en œuvre l'initiative, il fallait envisager non seulement des activités et des résultats mais aussi leur incidence sur le terrain. Elle a dit espérer que, lorsqu'il ferait son compte rendu au Conseil de sécurité le 9 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Jean-Pierre Lacroix, examinerait également les incidences, en particulier en ce qui concerne les dispositions relatives à la performance énoncées dans la résolution [2436 \(2018\)](#) et les efforts visant à remédier au problème des contingents dont la performance laissait à désirer.

32. Le représentant du Maroc a noté qu'il importait de faire le bilan des efforts collectifs visant à mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix. Son pays entendait promouvoir le domaine de la sûreté et de la sécurité, ainsi que celui de la déontologie et de la discipline, étant donné son attachement à ces domaines. Le représentant a appelé l'attention sur plusieurs mesures qui avaient été prises, notamment l'amélioration de la formation et de l'équipement des contingents marocains, ce qui avait valu à ceux-ci des évaluations favorables. Le Maroc avait mis en place un module spécial pour le personnel féminin de ses unités de déploiement rapide et avait renforcé la participation des femmes à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à la MONUSCO au cours de l'année écoulée. Il mettrait également à disposition 50 officières pour aider à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix.

33. Le représentant de la Fédération de Russie a estimé que toutes les initiatives prises à l'ONU devaient être conformes aux décisions des États Membres et que les États ne s'étaient encore entendus sur aucune décision au sujet de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Bien que le Comité des 34 ait été sur le point d'adopter une décision cette année, le rapport n'avait finalement pas été adopté. Néanmoins, le Comité des 34 était convenu de modifier, à titre d'essai, la structure de son rapport pour l'aligner sur les principaux thèmes de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Il espérait ainsi faciliter les décisions des États Membres et contribuer à créer un cadre pour l'initiative. En ce qui concerne les activités des promoteurs de l'initiative, la Fédération de Russie considérait que c'étaient des activités officieuses, bien qu'elles puissent constituer une base de réflexion pour la session principale du Comité des 34. Le représentant a insisté sur le fait que les efforts devaient aboutir non à des propositions de nature à susciter des controverses mais à des propositions susceptibles de recueillir un fort soutien des États Membres.

34. La représentante de la Belgique s'est félicitée que le Comité des 34 ait décidé d'aligner la structure de son rapport sur l'initiative Action pour le maintien de la paix. En ce qui concerne les efforts déployés par la Belgique pour mettre en œuvre l'initiative, elle a indiqué que son pays soutenait le déploiement d'équipes itinérantes de formation et l'élaboration de manuels et que les activités de la Belgique en la matière seraient décrites en détail dans les réponses du pays à l'enquête. Elle a indiqué que son pays promouvait la performance et les politiques et œuvrait en particulier à un meilleur alignement des mandats et des ressources en encourageant le Conseil de sécurité et la Cinquième Commission à mieux se comprendre. Elle a demandé aux autres États Membres d'échanger des idées à ce sujet avec la Belgique. Elle a fait observer que le Conseil de sécurité s'était vraiment efforcé ces derniers mois à établir des mandats plus clairs et plus réalisables, mais a demandé aux présentateurs

d'exposés de quelles autres manières le Conseil pourrait promouvoir davantage les objectifs de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

35. Le représentant de l'Indonésie a rappelé que, durant sa présidence du Conseil de sécurité, son pays avait tenu un débat public sur la formation et le renforcement des capacités pour la sécurité du personnel de maintien de la paix, qui était une des nombreuses contributions de l'Indonésie à l'initiative Action pour le maintien de la paix. Le pays avait aussi mené des activités au niveau régional, y compris l'organisation d'une conférence régionale en juin sur la préparation des forces modernes de maintien de la paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle et d'une réunion régionale de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les femmes et la paix et la sécurité. Le représentant a fait observer que beaucoup d'initiatives avaient été prises par toutes les parties prenantes, mais qu'il importait d'inscrire toutes ces initiatives dans un cadre plus large. Il a estimé, comme la Fédération de Russie, que le consentement de toutes les parties prenantes était important. Il a indiqué que la communication volontaire de l'information pourrait poser des problèmes à certains collègues et a demandé que d'autres moyens soient trouvés pour recenser les activités sur le terrain. Il a demandé aux présentateurs d'exposés comment ceux qui mettaient en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix pourraient s'entendre sur un système permettant de rassembler toutes les activités entreprises par les parties prenantes.

36. La représentante de l'Allemagne a signalé que son pays avait accepté de promouvoir les domaines des politiques et de la pérennisation de la paix et de la transition. Elle a indiqué que l'Allemagne examinait encore les activités à mener au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, mais qu'elle avait déjà entrepris notamment de soutenir les équipes itinérantes de formation et d'offrir plus de stages de formation des formateurs en vue de renforcer la sûreté et la sécurité. L'Allemagne offrait des formations au personnel en poste au quartier général des missions et une assistance pour la conduite des exercices de poste de commandement pour les officiers d'état-major et les membres de la force de la MINUSS et de la MONUSCO. Le pays soutenait également la Force de police permanente, en versant une contribution de 1 million de dollars en 2019 et 2020, appuyait le dispositif de formation de la police des Nations Unies et avait organisé le stage pour les commandants de la police des Nations Unies à Berlin. L'Allemagne espérait qu'en alignant la structure de son rapport sur l'initiative Action pour le maintien de la paix, le Comité des 34 soutiendrait la mise en œuvre effective de l'initiative.

37. Le représentant de l'Inde a demandé qu'une solution soit trouvée pour mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix, faute d'un rapport du Comité des 34 ou d'une résolution sur les questions transversales. Il a lu le dernier paragraphe de la Déclaration d'engagements communs sur les modalités de mise en œuvre qui, selon lui, permettait à ceux qui avaient souscrit à l'initiative d'en assurer le suivi. En tant que pays fournisseur de contingents, l'Inde mettait en œuvre l'initiative quotidiennement, ayant procédé à un codéploiement avec le Kazakhstan et au déploiement d'un contingent féminin en République démocratique du Congo. Le représentant a indiqué que l'Inde promouvait la performance et le respect du principe de responsabilité, en mettant l'accent sur le dispositif intégré de gestion de la performance, les réserves et les équipes itinérantes de formation. Il comptait que les problèmes touchant l'évaluation des missions disparaîtraient avec la mise en service du système complet d'évaluation de la performance avant fin juillet 2020. Pour ce qui est du domaine de la déontologie et de la discipline, l'Inde aidait à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en finançant les activités de formation des officiers des forces de maintien de la paix sur la question.

38. La représentante de la Chine a signalé que son pays s'était proposé de promouvoir le domaine de la performance et du respect du principe de responsabilité

et le domaine de la sûreté et de la sécurité. La Chine avait renforcé la formation et l'équipement de ses contingents et affermi leur discipline. Elle avait développé ses structures de formation pour améliorer la formation préalable au déploiement et avait aidé à former 1 800 soldats de la paix d'autres pays. Le centre de maintien de la paix administré par la Chine, qui s'occupait du renforcement des capacités des pays d'Afrique fournisseurs de contingents, continuerait à perfectionner les capacités des soldats de la paix, notamment en dispensant des cours sur les interventions d'urgence et sur la sûreté et la sécurité. La représentante a demandé ce que les présentateurs d'exposés pensaient de l'établissement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

39. Le représentant des États-Unis a estimé, comme plusieurs autres orateurs, que la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix ne devrait pas se faire de manière uniformisée. Il a signalé que les États-Unis s'efforçaient de mieux échelonner et hiérarchiser les mandats. En ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, dans le cadre de l'Initiative en faveur des opérations de paix dans le monde, les États-Unis avaient formé 11 000 femmes à travers le monde et promu la participation des femmes aux opérations de paix, notamment en construisant des casernes pour femmes dans les sites de formation au maintien de la paix. Les États-Unis avaient également conçu des matériels de formation en français et en anglais pour le Service de la lutte antimines de l'ONU et contribué à financer l'organisation de la conférence que le commandant de la force de la MINUSMA s'appropriait à présider. Le représentant a indiqué que les États-Unis s'intéressaient au domaine de la performance et du respect du principe de responsabilité et que sa délégation avait examiné avec intérêt la note du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Jean-Pierre Lacroix, sur les rapports de performance du Secrétariat. Il a demandé que les problèmes de performance sur le terrain soient signalés de manière plus claire, plus transparente et plus systématique. Il a demandé aux présentateurs d'exposés d'expliquer pourquoi des spécialistes de la planification stratégique supplémentaires n'étaient pas encore déployés sur le terrain pour veiller à l'application du système complet d'évaluation de la performance.

40. En réponse aux questions posées par les États-Unis, M<sup>me</sup> Dagash a indiqué que, pour pouvoir recruter des spécialistes de la planification stratégique supplémentaires, il fallait l'approbation de la Cinquième Commission. Elle a rappelé que beaucoup de missions ne disposaient pas de capacités de planification solides, malgré leur taille, alors que les fonctions de planification étaient indispensables pour la prise de décisions et la performance du personnel en tenue et du personnel civil. En réponse aux observations de l'Indonésie au sujet de la participation de toutes les parties prenantes, elle a fait observer que ce principe était au cœur de l'initiative Action pour le maintien de la paix et a demandé aux représentants des pays du Nord et du Sud de faire avancer l'initiative. En réponse à la question posée par la Belgique, elle a rappelé que le Secrétariat avait effectué une analyse des lacunes afin de déterminer les moyens par lesquels le Conseil de sécurité pourrait contribuer davantage, notamment en concourant, avant la fin de l'année, à l'élaboration de paramètres permettant d'échelonner et de hiérarchiser les mandats. Elle a indiqué que le Secrétariat espérait que la nouvelle structure du rapport du Comité des 34 inciterait les partenaires à mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix. Pour conclure, elle a rappelé aux États Membres que le Secrétariat était impatient de recevoir, avant le 30 septembre, les programmes de tous les promoteurs de l'initiative pour les prochains six mois.

41. M. Yang a exprimé sa reconnaissance pour le ferme soutien politique et financier manifesté à l'égard de la police des Nations Unies, en particulier par l'Allemagne et la Chine. En ce qui concerne la mesure de la performance du personnel de maintien de la paix, que ce soient des militaires, des spécialistes des questions politiques ou

des agents civils, il a fait observer qu'il importait d'évaluer la capacité de l'État hôte de déterminer si les soldats de la paix avaient gagné en efficacité pour ce qui est d'assurer la sécurité des civils. Il a rappelé que la police était toujours le principal intervenant dans la sécurité d'un pays. En ce qui concerne la phase de transition d'une mission, le Conseil de sécurité devrait déterminer si l'État hôte était prêt à prendre la suite de la mission et se charger du maintien de l'ordre.

#### **IV. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales : renforcement du partenariat pour la paix et la sécurité en Afrique, notamment dans le cadre de la MINUSMA et du Groupe de cinq pays du Sahel**

42. Le 22 octobre 2019, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu une réunion sur le thème « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales : renforcement du partenariat pour la paix et la sécurité en Afrique, notamment dans le cadre de la MINUSMA et du Groupe de cinq pays du Sahel ».

43. Le Représentant permanent adjoint de la Côte d'Ivoire a présidé la réunion, au cours de laquelle le Représentant permanent du Mali, Issa Konfourou, le Représentant permanent du Burkina Faso, Yemdaogo Eric Tiare, et la chef de l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Mali, Claudia Banz, ont présenté des exposés.

44. M. Konfourou a indiqué que, face à l'instabilité accrue dans le Sahel, les États Membres de la région n'étaient plus en mesure de gérer la situation tout seuls, et il a salué les contributions des partenaires, notamment la France, la CEDEAO, l'Union africaine et la MINUSMA. Le G5 Sahel avait été constitué en 2014 parce qu'il s'était avéré nécessaire d'agir sur le plan sous-régional. L'autorisation donnée par le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2480 \(2019\)](#), à la MINUSMA de fournir un soutien technique et logistique avait été très appréciée, mais le financement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel était demeurée très insuffisante. M. Konfourou a regretté que certains membres du Conseil aient refusé d'autoriser la mission du G5 Sahel à opérer en vertu du Chapitre VII de la Charte. Il a appelé l'attention sur le fait que des combattants étrangers pouvaient se déployer de la Syrie au Sahel et que l'insécurité dans le Sahel pouvait s'étendre à d'autres régions. En dernier lieu, il a insisté sur la nécessité d'appuyer le pilier développement du G5 Sahel.

45. M. Tiare a appelé l'attention sur la détérioration des conditions de sécurité au Burkina Faso. Il s'est félicité que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution [2480 \(2019\)](#), qui devrait remédier aux problèmes liés à l'application de la résolution [2391 \(2017\)](#), la MINUSMA étant autorisée à soutenir les bataillons du G5 Sahel opérant hors du Mali. Il a dit attendre avec impatience que l'Union européenne signe l'accord tripartite de soutien entre l'Union européenne, l'ONU et le G5 Sahel. Il a précisé que le G5 Sahel maintenait la Force conjointe en service et que les 5 000 militaires déployés avaient déjà mené neuf opérations depuis le début de l'année. Dans le but de renforcer le respect des droits de la personne, la composante Police avait participé à toutes ces opérations. M. Tiare a également appelé à un soutien accru, notamment l'établissement d'un mandat en vertu du Chapitre VII pour la Force et une coopération bilatérale et multilatérale pour le développement.

46. M<sup>me</sup> Banz a décrit les grandes lignes du mandat de la MINUSMA concernant la Force conjointe, qui serait examiné dans le rapport présenté en novembre. Elle a donné un aperçu des principales constatations contenues dans le rapport, notamment la multiplication des actes de terrorisme et l'aggravation de la violence intercommunautaire, problèmes qui touchaient de plus en plus les États côtiers du Sahel. Elle a indiqué que la Force conjointe ne s'était pas déployée assez rapidement

pour faire face à l'évolution de la situation et n'avait mené jusque-là qu'un petit nombre d'opérations. Cela était dû certes en partie à la saison des pluies, mais il y avait aussi d'autres problèmes comme la médiocrité des infrastructures, le manque de formation et de matériel et l'insuffisance des structures de camp. L'intervenante a évoqué les difficultés liées aux modalités de soutien actuelles, à savoir le manque de prévisibilité et la nécessité de mobiliser constamment des fonds. Les donateurs avaient mis du temps à verser les contributions annoncées, et la mobilisation du matériel majeur, comme les véhicules blindés de transport de personnel, était un long processus. Comme suite à l'adoption de la résolution 2480 (2019), la MINUSMA avait reçu des demandes d'appui de tous les bataillons et s'efforçait d'y donner suite. M<sup>me</sup> Banz a appelé à un renforcement de la coopération à l'appui de la sous-région, y compris l'établissement de mandats clairs et solides, un financement prévisible et durable et un appui organisationnel substantiel qui tienne compte des questions humanitaires et des droits de la personne.

47. La représentante du Royaume-Uni a signalé que son pays avait contribué 2,8 millions de dollars au titre du financement bilatéral du fonctionnement de la Force conjointe et à peu près 15 % de la contribution de 100 millions d'euros versée par l'Union européenne. Toutefois, elle a indiqué que le Royaume-Uni ne voyait pas le besoin juridique d'établir un mandat en vertu du Chapitre VII pour la Force conjointe, d'autant plus que celle-ci était composée de militaires nationaux qui opéraient déjà par consentement mutuel au-delà des frontières entre les pays, à l'intérieur d'une zone délimitée, et elle a demandé aux présentateurs d'exposés s'ils pensaient que la Force avait besoin d'un mandat en vertu du Chapitre VII. Elle a demandé aux présentateurs d'exposés de donner des précisions sur l'incidence des neuf opérations menées par la Force, les difficultés concernant l'application des cadres réglementaires de la Force, les décaissements du fonds d'affectation spéciale et les moyens de renforcer la confiance des donateurs, les efforts visant à régler les problèmes plus généraux dans le Sahel, notamment au moyen du pilier développement et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et les plans visant à obtenir le versement des contributions annoncées au sommet de Bruxelles en février 2018 et la réalisation de l'engagement pris par les dirigeants des pays de la CEDEAO au sommet de Ouagadougou en septembre 2019 de mobiliser jusqu'à 1 milliard de dollars en faveur de la lutte contre le terrorisme.

48. Le représentant de l'Union européenne a rappelé que l'objet de la réunion était d'examiner comment les organisations régionales comme l'Union européenne pouvaient contribuer à la paix. Il a indiqué que l'appel lancé par M. Konfourou en faveur de la prévisibilité trouvait un écho auprès de l'Union et que le Sahel pouvait compter sur l'appui de l'Union. Il a souligné que l'Union contribuait déjà au G5 Sahel jusqu'à 100 millions d'euros, sans compter l'appui qu'elle offrait à la MINUSMA. Il a dit espérer que l'Union européenne signerait bientôt l'accord tripartite entre elle-même, l'ONU et le G5 Sahel et a fait remarquer que l'Union était un partenaire fiable dans le processus politique et les efforts de développement.

49. Le représentant de la France a indiqué que la communauté internationale devrait se préparer à aider quand les problèmes dépassaient les moyens des États. Il a précisé que les membres du G5 Sahel avaient créé l'organisation sans aucun soutien ni ressources, en reconnaissant que la MINUSMA était surtout chargée de la protection et du processus politique au Mali. Bien que l'organisation soit encore jeune, ses efforts étaient en train de porter leurs fruits, à savoir une coopération accrue, des structures nouvelles et des opérations conjointes. L'Opération Barkhane de la France était toute disposée à soutenir le G5 Sahel. Toutefois, le soutien des donateurs était également primordial, d'autant plus que seulement la moitié du montant de 420 millions de dollars annoncé avait été versée. Le représentant a indiqué que la France continuerait de soutenir l'établissement d'un mandat en vertu du Chapitre VII

pour la Force conjointe et qu'elle attendait avec impatience les débats qui auraient lieu au Conseil de sécurité le mois suivant.

50. La représentante de la Belgique a exprimé le soutien de son pays au G5 Sahel et a indiqué qu'il restait beaucoup à faire, en particulier la mise en place de la police. Elle a également souligné l'importance que revêtait l'application d'un cadre réglementaire relatif aux droits de la personne et a indiqué que la région avait certes besoin de sécurité mais qu'elle devait également se préoccuper des causes profondes du conflit, notamment l'injustice. Elle a rappelé les contributions de son pays à la MINUSMA, notamment la construction de la base de Tombouctou, et a suggéré que ces contributions soient utilisées pour la Force conjointe.

51. Le représentant des États-Unis a appelé l'attention sur le soutien que son pays apportait depuis longtemps à la région et sur la contribution de 100 millions de dollars annoncée pour le G5 Sahel. Il a demandé aux présentateurs d'exposés de donner davantage d'informations sur l'état du fonds d'affectation spéciale, sur la manière dont la Force conjointe avait utilisé les fonds fournis jusqu'alors et sur les lacunes en matière d'appui. Il a estimé que l'aide bilatérale était plus efficace que l'aide fournie par l'intermédiaire de l'ONU et il a abondé dans le sens du Royaume-Uni en affirmant qu'il n'était pas nécessaire d'établir un mandat en vertu du Chapitre VII pour la Force.

52. Le représentant de l'Afrique du Sud a engagé le Conseil de sécurité à aider le G5 Sahel avant que la situation n'empire et a indiqué que la Force conjointe avait besoin d'être dotée de tous les moyens nécessaires pour exécuter son mandat. Il a estimé que l'aide devrait être fournie par l'intermédiaire des organisations comme la CEDEAO et l'Union africaine pour appuyer les objectifs de la région et a appelé à une coopération accrue pour donner la priorité à la sécurité dans le Sahel.

53. Le représentant de la Chine a estimé que le rôle de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies était irremplaçable pour ce qui est de promouvoir des règlements politiques et a souligné que les troupes de l'Union africaine venaient renforcer l'action menée par l'ONU dans la région du lac Tchad, en Somalie et dans le Sahel. Il s'est dit préoccupé par les ravages subis par la région du Sahel et a souscrit au principe selon lequel des solutions africaines devaient être trouvées aux problèmes africains, avec l'appui financier de l'ONU. Il a indiqué que la MINUSMA devrait fournir des services d'appui à la Force conjointe, comme prévu dans la résolution [2480 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, et a appelé l'attention sur le soutien apporté par son pays au G5 Sahel, notamment une contribution de 1,5 million de dollars au financement du quartier général de la Force conjointe.

54. Le représentant de l'Indonésie a estimé que les organisations régionales étaient le mieux placées pour garantir le succès des activités de maintien de la paix. Il a salué les progrès faits par la Force conjointe, notamment le déploiement de 80 % de ses troupes et d'une composante civile et la mise en place d'un cadre réglementaire en matière des droits de la personne, et a engagé la MINUSMA à les renforcer encore. Il a indiqué que son pays soutenait les efforts faits par la CEDEAO pour mobiliser 1 milliard de dollars pour la région, ce qui renforcerait la prévisibilité et la viabilité financières. Il a estimé que la MINUSMA ne devrait pas se substituer à l'État mais devrait consolider celui-ci en renforçant les capacités de ses structures politiques, judiciaires et administratives et en l'aidant à traiter les problèmes sociétaux, conformément à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

55. M. Konfourou a indiqué que le G5 Sahel observait déjà les effets positifs des neuf opérations menées par la Force conjointe. Il a appelé l'attention sur les problèmes qui se posaient dans le centre du Mali en précisant que la Force s'efforçait de rassurer la population et de limiter la circulation des groupes armés. Il a appelé à la création d'emplois et d'écoles pour que les jeunes ne soient pas endoctrinés par les

terroristes et a encouragé l'appui aux projets d'approvisionnement en eau et de développement d'infrastructures et d'écoles menés par le G5 Sahel au profit des jeunes et des femmes. En ce qui concerne les droits de la personne, M. Konfourou a demandé à la communauté internationale de n'avoir aucun doute quant à l'intention du Mali de les protéger. Il a également précisé que certaines troupes avaient été rappelées parce qu'elles n'avaient pas fait la distinction entre civils et groupes armés. En signalant que les violations des droits de la personne étaient pires lorsque l'État était absent, il a appelé au renforcement des capacités aux fins du rétablissement du contrôle de l'État, de l'état de droit et des services.

56. M. Tiare a indiqué que toutes les troupes et les effectifs de police de la Force conjointe avaient reçu une formation sur les droits de la personne et le droit international humanitaire. Il a demandé un soutien pour assurer des soins à 700 personnes détenues au Burkina Faso pour terrorisme et leur sécurité en vue de garantir leurs droits de la personne. Il a indiqué que les ressources n'avaient pas été suffisantes pour permettre à la Force de mener plus que ces neuf opérations. Face à l'approche décentralisée suivie par les groupes armés, des moyens de transport aérien étaient nécessaires pour faciliter les opérations. En ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale, les fonds reçus étaient insuffisants, étant donné que les donateurs préféraient avoir le contrôle. Pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, il fallait investir dans les emplois et les infrastructures, mais il fallait assurer également la sécurité pour éviter que les investissements ne soient perdus.

57. Pour ce qui est de l'incidence des opérations de la Force conjointe, M<sup>me</sup> Banz a rappelé que, lors des deux dernières opérations, des munitions et des armes avaient été saisies et plusieurs terroristes présumés avaient été arrêtés. Elle a noté qu'étant donné le caractère sensible de ces opérations, il était difficile pour le Secrétariat d'obtenir des informations sur leur incidence. Elle a appelé l'attention sur les progrès en matière de respect des droits de la personne en précisant que l'accord sur le statut des forces de la Force conjointe avait été adopté, que des relations avaient été établies et que les activités de formation avaient démarré.

58. Pour renforcer la confiance des donateurs, M<sup>me</sup> Banz a préconisé d'améliorer les procédures de présentation de rapports et la transparence des activités de la Force conjointe. Elle a précisé que l'incidence des services de soutien logistique fournis par la MINUSMA à la Force ferait l'objet d'un compte rendu ultérieur.

## **V. Transition d'une opération de maintien de la paix à une présence au titre de la consolidation de la paix (cas de la MINUAD)**

59. Le 11 novembre 2019, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu une réunion sur la transition d'une opération de maintien de la paix à une présence au titre de la consolidation de la paix (cas de la MINUAD). À cette occasion, il a entendu un exposé du Directeur adjoint de la Division de l'Afrique de l'Est, Samuel Gahigi.

60. M. Gahigi a donné un aperçu de l'évolution de la situation au Soudan depuis le début de la phase de transition. L'examen stratégique de la MINUAD en mars 2019 a défini la marche à suivre, la clôture de la Mission étant prévue pour fin 2020. Depuis lors, la situation sur le plan de la sécurité n'avait pas beaucoup évolué. Toutefois, avec l'établissement du nouveau Gouvernement à Khartoum, les autorités soudanaises avaient revu les priorités et le Premier Ministre Hamdok avait demandé que le mandat de la MINUAD soit prorogé de 12 mois. M. Gahigi a également indiqué que le nouveau mandat de la MINUAD comportait certaines priorités, notamment l'appui au processus de paix et aux activités de consolidation de la paix ainsi qu'à la protection des civils.

61. M. Gahigi a indiqué que le Secrétariat s'employait activement avec les responsables de la MINUAD à reconfigurer la Mission pour lui permettre d'aider aux négociations de paix et à l'application d'un futur accord de paix, notamment en ce qui concerne la surveillance du cessez-le-feu, les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réforme de l'appareil de sécurité. Ces nouveaux éléments n'avaient pas été envisagés dans le plan de transition initial. La MINUAD était en train d'établir un état des lieux des principaux problèmes et des besoins découlant du processus de paix et des services spécialisés que l'ONU pourrait fournir à cet égard.

62. M. Gahigi a également indiqué qu'un deuxième aspect de la transition concernait les services de liaison avec les États, en particulier aux fins du renforcement de l'état de droit et du respect des droits de la personne dans le Jebel Marra, où le Groupe tactique du Jebel Marra existant serait transformé en une équipe chargée de la liaison avec les États. La Mission était en train d'examiner comment elle pourrait mettre en route ce processus et renforcer la liaison avec les États dans la région de Jebel Marra d'ici à 2020, notamment en rassemblant les observateurs militaires et les effectifs de police qui pourraient constituer le noyau d'une présence de suivi de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour. Entre autres défis à relever, l'intervenant a signalé la difficulté de l'équipe de pays des Nations Unies à mobiliser des ressources en dehors du financement des programmes de maintien de la paix. Il faudrait donc un certain temps pour que l'équipe de pays renforce sa présence dans le Jebel Marra afin d'intégrer l'équipe chargée de la liaison avec les États.

63. M. Gahigi a indiqué qu'une autre priorité était le retrait progressif de la Mission elle-même. Aux termes de la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine devaient présenter, avant fin janvier 2020, un rapport spécial sur les options concernant la mise en place d'une présence de suivi de la MINUAD, compte tenu des vues et des besoins du Gouvernement soudanais, et le Conseil se prononcerait, au plus tard le 31 mars 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie éventuels de la MINUAD. Il serait difficile d'achever le retrait en six mois. Le rapatriement des contingents et des effectifs de police et de leur matériel prendrait à lui seul entre six et neuf mois.

64. M. Gahigi a indiqué que, en ce qui concerne la présence de suivi, au début d'octobre, le mécanisme tripartite de l'Union africaine, de l'ONU et du Gouvernement soudanais sur la MINUAD avait établi un groupe de travail conjoint chargé d'étudier les différentes formules pour l'établissement d'une présence ONU-Union africaine après le départ de la MINUAD. Le groupe de travail conjoint commencerait les consultations au début de décembre pour élaborer des recommandations, qu'il ferait figurer dans le rapport qu'il présenterait au Conseil de sécurité en janvier 2020.

65. M. Gahigi a conclu en indiquant que le front uni maintenu par les membres du Conseil de sécurité et la communauté de vues entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine étaient des facteurs favorisant le processus de paix. L'engagement constant de l'Union africaine en faveur du processus de paix et de la stabilité des institutions de l'État et sa fermeté face aux auteurs de troubles contribuaient beaucoup à faire avancer le processus. La Mission devrait faire preuve de souplesse pour gérer les nombreuses difficultés qui pourraient surgir au cours des prochains mois.

66. La représentante du Royaume-Uni a souligné que le nouveau mandat de la MINUAD était de soutenir le processus de paix et, dans ce contexte, a demandé s'il avait été question de remplacer le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Elle a demandé si une collaboration accrue du nouveau Gouvernement pourrait accélérer le processus de liquidation. Elle a souhaité avoir des précisions sur



les bases d'opérations de la MINUAD qui avaient été mises à la disposition du Gouvernement et a demandé si elles avaient été utilisées à des fins civiles. Elle a également souhaité en savoir plus sur la coordination entre les entités des Nations Unies concernant la présence de suivi et a demandé comment celle-ci pourrait être intégrée dans l'équipe de pays des Nations Unies.

67. Le représentant de l'Allemagne a souligné trois éléments à prendre en considération dans l'établissement d'une présence de suivi : a) le dialogue entre le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU ainsi qu'avec la société civile ; b) les besoins et les réalités sur le terrain, qui faisaient, de l'avis de l'Allemagne, qu'une mission politique spéciale conviendrait davantage ; c) la question du Darfour et le mandat à l'échelle nationale de l'équipe de pays des Nations Unies. Il a donc demandé à connaître le niveau de participation dans le système des Nations Unies à la planification du mécanisme de suivi.

68. La représentante de la France a demandé de plus amples précisions sur les options concernant le mécanisme de suivi, notamment la possibilité d'un mécanisme hybride ONU-Union africaine.

69. La représentante de la Belgique a demandé comment les acquis d'une décennie de maintien de la paix, en particulier sur le plan des droits de la personne, pourraient être préservés.

70. Le représentant de la Fédération de Russie a estimé qu'en effet il n'y avait eu aucun changement notable sur le plan de la sécurité. Il a fait observer que les difficultés qui se posaient au Darfour avaient plutôt trait à la consolidation de la paix qu'au maintien de la paix et a réitéré la demande faite au débat de haut niveau sur la consolidation de la paix tendant à ce que les sanctions contre le Soudan soient levées.

71. Le représentant de l'Indonésie a dit espérer que la nouvelle cellule de coordination ONU-Union africaine renforcerait la planification et la coordination de la transition du maintien à la consolidation de la paix. Il faudrait prendre en compte les besoins réels et les priorités du pays et consulter les parties prenantes nationales pour garantir l'adhésion du pays. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, la présence de suivi devrait avoir un mandat clair, ciblé et réalisable. Le représentant a dit attendre avec intérêt les recommandations du groupe de travail conjoint mais a souhaité également connaître les configurations envisageables et savoir s'il existait un modèle qui pourrait être adopté.

72. En réponse au Royaume-Uni, M. Gahigi a dit espérer que les délais de clôture et de retrait pourraient être ramenés à moins de neuf mois. Cela étant, rien ne permettait d'affirmer que le changement de gouvernement au Soudan avait eu une incidence positive sur la délivrance des visas et les déplacements, en particulier en ce qui concerne la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Pour ce qui est des conditions dans lesquelles les bases d'opérations étaient mises à la disposition des utilisateurs civils, un mécanisme tripartite de l'ONU, de l'Union africaine et du Gouvernement soudanais les avait approuvées lors d'une réunion tenue le 7 octobre. La première base d'opérations qui devrait être remise à disposition dans les semaines à venir serait le camp géant de Nyala. La Mission surveillerait le déroulement du processus.

73. En ce qui concerne le processus de paix, M. Gahigi a indiqué que ses résultats influenceraient la configuration de la présence de suivi. L'Organisation des Nations Unies n'avait pas encore appris de l'Union africaine comment elle entendait répondre à la demande des parties tendant à ce qu'un nouveau cadre soit donné aux pourparlers de paix, notamment le lieu où ils devaient se dérouler et le rôle du Président sud-soudanais, Salva Kiir, en tant que médiateur. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, devait venir aux États-Unis, et la

direction de l'ONU se concerterait avec lui sur les questions touchant le processus de paix et l'appui de l'ONU et de l'Union africaine, y compris la présence de suivi. Les entités des Nations Unies, y compris la MINUAD ainsi que la MINUSS à Djouba, pourraient assurer des services de secrétariat et de conseils aux pourparlers de paix. Il importerait de maintenir le caractère hybride de l'engagement politique de l'ONU et de l'Union africaine au Soudan, mais il faudrait réfléchir aux modalités, qui pourraient être la nomination d'un envoyé spécial, l'établissement d'une mission politique spéciale à Khartoum ou l'élargissement du rôle du coordonnateur résident, compte tenu des besoins et des priorités du Gouvernement. En ce qui concerne la coordination aux Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies avait pris part aux réunions précédentes du mécanisme tripartite, et la visite conjointe du Sous-Secrétaire général aux opérations de paix, du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Secrétaire général adjoint et Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement en février 2019 témoignait également de l'approche intégrée. La préservation des progrès réalisés par la MINUAD serait au cœur des travaux du mécanisme de suivi.

74. Le Maroc s'est félicité des progrès accomplis par la MINUAD et a demandé quel serait dorénavant le rôle de la Commission de consolidation de la paix. M. Gahigi a répondu que l'un des objets de l'examen stratégique mené en mars et de la visite conjointe effectuée en février était d'examiner les tâches que la Commission pourrait assumer quand le Conseil de sécurité ne serait plus saisi de la question du Darfour. La situation avait évolué depuis lors, et le Premier Ministre Hamdok avait prié le Secrétaire général de mobiliser le Fonds pour la consolidation de la paix. Pour l'avenir, il faudrait définir la manière dont la Commission pourrait soutenir le pays dans sa transition.

---